

**Isabelle CHEVALIER**

---

**De:** ARS-DT42-ENVIRONNEMENT-SANTE@ars.sante.fr  
**Envoyé:** lundi 10 avril 2017 16:37  
**À:** ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr  
**Cc:** b.magne.-.ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr; contact@renaison.fr  
**Objet:** Contribution ARS - consultation "au cas par cas" - PLU\_RENAISON  
**Pièces jointes:** Consultation - Avis Autorité environnementale - projets de réglementation... (1,74 Mo); RENAISON.DOCX; TR: Consultation "cas par cas" : PLU - Renaison - 42 - 2017-ARA-DUPP-00323 (9,39 Ko); CHARTRAIN\_042000359.pdf; RENAISON\_Sce des Fonds\_042000216.pdf; ROUCHAIN\_042000358.pdf



*La Délégation départementale de la Loire*

**Affaire suivie par :**  
Marie-Josée DUPUY  
**Service Santé et Environnement**  
✉ : [ars-dt42-environnement-sante@ars.sante.fr](mailto:ars-dt42-environnement-sante@ars.sante.fr)  
☎ : 04 26 20 90 42  
☎ : 04 77 470 440

**Objet : Consultation "au cas par cas" - PLU de RENAISON (42) / 2017-ARA-DUP-00323**

Par courrier électronique du 08/03/17, vous sollicitez mon avis sur une demande d'examen au cas par cas concernant le document d'urbanisme de la commune de RENAISON.

Considérant que sur cette commune, les enjeux de santé environnementale sont modérés (activités industrielles, sites et sols pollués, axes routiers et ferroviaires, établissement sanitaires, sociaux et médico-sociaux, etc.) ;

Considérant les **DUP en vigueur de protection des ressources en destinée à la consommation humaine** (cf. PJ) dont la prise en compte mentionnée dans les conditions rappelées dans mon PAC de 2013 (cf. PJ) devront être suivies pour l'élaboration du PLU ;

Considérant le contenu de **ma contribution à l'avis** de l'autorité environnementale du 05/10/2016 (cf. PJ) dans le cadre du projet de **réglementation de boisement** de la commune ;

Rappelant que le document d'urbanisme devra justifier de la prise en compte de **l'ensemble des déterminants environnementaux de la santé**<sup>[1]</sup> (qualité de l'eau, de l'air, des sols, bruit, etc.) en recherchant la réduction des émissions et des expositions de la population aux agents délétères ;

Soulignant plus globalement que l'élaboration de ce document d'urbanisme devra être accompagné de **réflexions destinées à promouvoir un urbanisme favorable à la santé**, sachant que :

- la méthodologie et les outils pour permettre un urbanisme favorable à la santé (UFS) sont traduits dans un 1<sup>er</sup> guide<sup>[2]</sup> composé de 2 parties : l'une dédiée à la clarification des concepts et l'autre à un outil d'analyse des projets d'aménagement de type ZAC ;
- un second guide<sup>[3]</sup> constitue un 3<sup>ème</sup> bloc sur le thème " Agir pour un urbanisme favorable à la santé". Ce complément vient prolonger le guide sous la forme d'un "**outil d'aide à l'analyse des Plans locaux d'urbanisme au regard des enjeux de santé**".

, la réalisation d'une évaluation environnementale pour ce document n'apparaît pas nécessaire.

Le directeur général  
Pour le directeur général et par délégation

L'ingénieur d'études sanitaires  
chargé de l'Environnement Extérieur

**Denis DOUSSON**

---

[1] Se reporter notamment au " Guide PLU et santé environnementale"- Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine ; a'urba ; 2015 ; 168 p. élaboré avec la collaboration de l'agence agence régionale de santé (ARS) Aquitaine et disponible sur <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Environnement/Guide-PLU-et-sante-environnementale>

[2] La méthodologie et les outils pour permettre un urbanisme favorable à la santé sont traduits dans le nouveau guide « Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils » ; Guide EHESP/DGS, ROUÉ-LE GALL Anne, LE GALL Judith, POTELON Jean-Luc et CUZIN Ysaline, 2014. [3] Les guides sont disponibles sur le site internet de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique à l'adresse suivante : <http://www.ehesp.fr/2014/09/16/nouveau-guide-agir-pour-un-urbanisme-favorable-a-la-sante-concepts-outils>

*Nota : Il n'y aura pas d'envoi papier de ce courriel.*

---

**ARS Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Délégation départementale de la Loire  
4 rue des Trois Meules – BP 219 - 42013 Saint Etienne cedex 2  
04 72 34 74 00 | [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)

